

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Hôtel de Ville: trois conseillers de l'opposition saisissent la Cour des comptes

ODETTE Jeanine Taty Koumba, Emmanuel Ntoutoume Ndong, tous élus de l'Union nationale (UN), et Faustin Bilie Bi Essone du Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM), sollicitent de la juridiction financière l'éclairage sur les comptes de gestion 2018 et 2019.



Photo: DR

Les trois conseillers de l'opposition ayant saisi la Cour des Comptes, lors de leur déclaration.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

DÉCIDÉMENT on aura tout vu au cours du présent mandat à la mairie de Libreville. Le dernier fait en date est cette saisine introduite à la Cour des comptes par trois conseillers municipaux issus de l'opposition. Il s'agit de Mme Odette Jeanine Taty Koumba et Emmanuel Ntoutoume Ndong tous deux de l'Union nationale (UN), et Faustin Bilie Bi Essone du Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM).

Ces trois élus sollicitent un éclairage

sur les comptes de gestion des exercices 2018 et 2019. "Dans les documents fournis aux conseillers municipaux par le maire Léandre Nzue avant sa détention, l'année 2019 présente un résultat positif de 2 232 114 877 de F CFA. Pour le même exercice, ceux élaborés après son incarcération et adoptés par le conseil municipal du 11 août 2021, présentent un résultat négatif de -140 593 495 F", constatent les initiateurs de la saisine introduite auprès de la juridiction financière. Et de poursuivre : "Ces documents contradictoires des années 2018 et 2019 ont tous été élaborés par la même

personne...".

Des données contradictoires seraient également relevées s'agissant de l'exercice 2018. Dans tous les cas, les trois conseillers municipaux précisent que : "Cette initiative vise à redonner à la commune de Libreville qui vit de l'argent public, une gestion orthodoxe, au service de ses concitoyens". Non sans souligner que leur démarche "n'est pas un plaidoyer pour qui que ce soit. Les conseillers municipaux de l'opposition n'ont aucune vocation et aucun intérêt à défendre un maire membre du PDG, fut-il en prison".

Nouvelles mesures gouvernementales: "CD-GSI" prône leur allègement

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

L'APPLICATION de nouvelles mesures gouvernementales de lutte et de riposte contre le Covid-19, à partir du 15 décembre prochain, continue de susciter moult commentaires et autres analyses. Notamment celle de la classe politique. En témoigne, la récente déclaration de Nicaise Sickout-Iguendja, président de l'association politique "Convergence Démocratique-Groupe stratégique indépendant" (CD-GSI).

Certes, ces "mesures jugées parfois difficiles mais nécessaires, utiles et préventives, ont été prises par les pouvoirs publics afin de gérer au mieux cette situation (Ndlr: Covid-19)", a-t-il relevé. Pour autant, il s'étonne de la fin de la gratuité des tests PCR et l'augmentation du coût du test VIP. Dans la même foulée, il appelle le gouvernement à "communiquer sur le mécanisme de gestion et d'utilisation de la manne financière générée par les tests PCR payants".

S'agissant de l'application des nouvelles mesures, il sollicite l'indulgence du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. Objectif: repousser leur application après les fêtes de fin d'année. Aussi suggère-t-il au président de la République de donner : "(...) au gouvernement de nouvelles instructions afin que les mesures



Photo: DR

Le président du «CD-GSI» proposant des recommandations au gouvernement inhérentes à l'allègement des mesures de lutte et riposte contre le Covid-19.

prévues pour une prise d'effet le 15 décembre 2021, soient reconsidérées et/ou humanisées au nom de la concorde nationale..." Droit dans ses bottes, Nicaise Sickout-Iguendja "demande au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires afin que le peuple gabonais soit rassuré sur les bienfaits du vaccin". Objectif: tordre le cou aux allégations et autres supputations des antivax. Occasion pour lui d'inviter "le gouvernement à renforcer davantage les mesures liées à la sécurisation des personnels des unités sanitaires Covid-19..." À noter que cette sortie de Nicaise Sickout-Iguendja intervient après deux ans de silence, date de sa démission du Centre des libéraux réformateurs (CLR), de Jean-Boniface Assélé.

Miroir du gouvernement Devoir de transparence

DEPUIS qu'il est à la tête du ministère de l'Éducation nationale, le Pr Patrick Mouguiama-Daouda semble faire montre de célérité dans la résolution des crises qui secouent le département ministériel dont il a la charge. Que ce soit avec les partenaires sociaux, avec des fortunes diverses, ou plus récemment avec le décès tragique d'un élève de terminale CG3 du lycée technique national Omar-Bongo (LTNOB), le membre du gouvernement s'est immédiatement saisi de la situation pour tenter d'appréhender tous les contours du drame. Une diligence qui, au demeurant, tranche avec la démarche de certains de ses collègues. Lesquels, confrontés à un mouvement d'humeur sur le front social ou à une quelconque reven-

dication, préfèrent, semble-t-il, opter plus souvent pour "le pourrissement".

Le Pr Patrick Mouguiama-Daouda, lui, semble avoir pris une tout autre option. C'est ainsi que le 5 novembre dernier, soit six jours après la survenue de la tragédie, il s'est entretenu avec les représentants de la société Trans'Urb, les élèves du LTNOB, le proviseur de cet établissement secondaire. Et face à la gravité de la situation, il n'y est pas allé par quatre chemins: "Tout le monde va être entendu, les responsabilités vont être établies. On ira jusqu'au bout de cette enquête", a-t-il clamé.

On n'en attendait pas moins de sa part. D'autant qu'il convient de faire toute la lumière sur cette affaire. Ne

serait-ce que pour permettre à la famille et aux amis du disparu de faire véritablement leur deuil. Et pour éviter que dans le même temps, un drame pareil ne se reproduise. Du reste, il s'est montré on ne peut plus clair: "Ce que nous avons l'obligation de faire, c'est que la vérité soit établie. Elle sera établie par la poursuite de l'enquête...", a-t-il insisté.

Face à autant de détermination et de pragmatisme, on ne peut qu'espérer que le membre du gouvernement aille au bout de cette logique. Laquelle, tout compte fait, résulte également d'un devoir de transparence.

J.KOMBILE MOUSSAVOU